



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 500-2024 modifiant les circuits du réseau de transport urbain a été adopté le 18 juin 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 19 juin 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy F. tier', is positioned above the name of the signatory.

Nancy F tier, directrice générale et greffière-trésorière